

NOUVELLE-CALÉDONIE

CONGRÈS

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 199 du 21 décembre 2021 portant modification de la délibération modifiée n° 44/CP du 3 septembre 2021 instaurant une obligation vaccinale contre le virus SARS-CoV-2 en Nouvelle-Calédonie

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le règlement sanitaire international (2005) adopté le 23 mai 2005, notamment ses articles 31 et 43 ;

Vu le code de la santé publique, dans sa version applicable en Nouvelle-Calédonie, notamment son article L. 31 15-1 ;

Vu la délibération modifiée n° 183 du 17 septembre 1969 portant réglementation de la vente et de l'emploi des substances vénéneuses en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 44/CP du 3 septembre 2021 instaurant une obligation vaccinale contre le virus SARS-CoV-2 en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 49/CP du 29 octobre 2021 portant modification de la délibération n°44/CP du 03 septembre 2021 instaurant une obligation vaccinale contre le virus SARS-CoV-2 en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la proposition de délibération n° 76 du 13 décembre 2021 portant modification de la délibération modifiée n° 44/CP du 3 septembre 2021 instaurant une obligation vaccinale contre le virus SARS-CoV-2 en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le rapport n° 178 du 21 décembre 2021 de la commission plénière,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Au premier alinéa de l'article 8 de la délibération n° 44/CP modifiée du 3 septembre 2021 susvisée, la date du « 31 décembre 2021 » est remplacée par la date du « 28 février 2022 ».

Article 2 : A l'article 9, la date du « 31 décembre 2021 » est remplacée par la date du « 28 février 2022 ».

Article 3 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 21 décembre 2021.

*La première vice-présidente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie,
CAROLINE MACHORO-REIGNIER*